

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du :
27 avril 2026
Date de la convocation :
21 avril 2026
Date d'affichage :
21 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 23
Présents : 20
Pouvoirs : 3
Votants : 23

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept avril à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Eric Pruvost.

Étaient présents : Eric PRUVOST, Martine TOUZAIN, Patrick LAMY, Isabelle HOCHART, Maurice PETIT, Doriane OSINSKI, Francis SIODMAK, Béatrice COUTANCEAU, Brigitte LEBORGNE, Pascal HARAUX, Arnaud DRY, Nadège DESJEUX, Stéphane DÉBOUCHÉ, Elodie DECOSTER, Hélène CRAMILLY, Maxime DIET, Alain TROUessin, Nicole TARIS, Jérôme TROPHARDY, Pierre LANDARD.

Étaient absents excusés : Claudine PARICHE (pouvoir donné à Doriane OSINSKI), Laurent DEHAYNIN, (pouvoir donné à Eric PRUVOST), Marie-Christophe PETOLAS (pouvoir donné à Alain TROUessin).

Madame Martine TOUZAIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal (art. L2121-15 du CGCT).

Madame Carole Da Cunha est désignée auxiliaire de séance.

Vu :

- l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le référentiel budgétaire et comptable M57 du 1^{er} janvier 2015 ;
- la délibération n°2022-12.2.1 en date du 8 décembre 2022 approuvant la mise en place de la nomenclature budgétaire M57 développée au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la ville de Criel sur Mer ;

Considérant :

- que conformément à l'article L5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, les projets de budgets accompagnés ont été communiqués aux membres du conseil municipal plus de 12 jours calendaires avant la séance où ces budgets sont votés ;
- que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Après avoir entendu l'exposé détaillé du projet de budget primitif 2026 de la Commune présenté par Patrick Lamy, adjoint au Maire en charge des finances, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet de budget primitif 2026 de la Commune ci-dessous arrêté :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------|-------------|-------------|
| Section de fonctionnement | 4 552 474 € | 4 552 474 € |
| Section d'investissement | 2 846 615 € | 2 846 615 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'approuver le budget primitif 2026 de la Commune arrêté comme ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

La Secrétaire de séance
Martine TOUZAIN

À Criel sur Mer, le 27 avril 2026

Le Maire
Eric PRUVOST

